BADMINTON

Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine

REGLEMENT

InterClubs Vétérans

(ICV)

Saison 2023-2024

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Les équipes doivent appartenir à des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton via la Ligue de Bretagne de Badminton et via le Comité Départemental de Badminton d'Ille et Vilaine.

2. Seuls sont autorisés à participer, les joueuses et joueurs de la catégorie « vétérans » né(e)s avant 1978 (V2 et plus) ayant une licence FFBaD compétiteur.

3. Les clubs pourront engager plusieurs équipes, composées de joueuses et joueurs licenciés en Ille-et-Vilaine.

4. Les inscriptions et le déroulement de la compétition seront gérés par le Comité 35 de Badminton et les frais d'inscription seront à verser à l'ordre du Comité 35 de Badminton lors de l'engagement d'une ou de plusieurs équipes. Un formulaire sera envoyé au club et mis en ligne sur le site du Comité 35 de Badminton.

5. La fiche d'inscription pour chaque équipe doit impérativement être envoyée par email avec les mentions suivantes : noms, adresses, téléphones fixe et/ou mobile et emails des responsables du Club et du Capitaine.

6. Les équipes pourront être constituées de joueuses et/ou joueurs de différents clubs.

7. Les joueuses et joueurs ne pourront évoluer qu'au sein d'une seule équipe.

8. Les joueuses et joueurs étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisés ne peuvent pas jouer avant régularisation de leur situation.

Article 2 : ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

1. Le championnat sera constitué de 3 divisions avec des matchs en aller / retour si possible. Mentionnés DV1, DV2 et DV3

2. Les rencontres se dérouleront impérativement dans la limite des dates fixées en début de saison et définies sous le terme de « journée ».

3. Les équipes qui reçoivent doivent envoyer leurs invitations 15 jours avant la première date de la rencontre, faire une copie au responsable du Comité gérant le Championnat et envoyer un email 8 jours avant la première date pour confirmer (mettre en copie le responsable Comité).

4. Deux dates minimum doivent être proposées avec si possible 2 jours non identiques.

5. Une rencontre ne pourra sortir de la « journée » sans l'accord écrit (email) du responsable Comité de ce Championnat.

Article 3 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

1. Chaque rencontre entre 2 équipes les opposera
   - En DV1
     - sur 7 matchs dans les 5 disciplines, selon la répartition suivante :
     - 1 match en simple dame (SD),
     - 2 matchs en simple homme (SH),
     - 1 match en double homme (DH),
     - 1 match en double dame (DD),
     - 2 matchs en double mixte (DM).

   Il faudra au minimum 3 garçons et 2 filles par équipe. 1 fille pouvant faire 3 matchs

   - En DV2 et DV3
     - sur 6 matchs dans les 4 disciplines, selon la répartition suivante :
     - 2 matchs en simple homme (SH),
     - 1 match en double homme (DH),
     - 1 match en double dame (DD),
     - 2 matchs en double mixte (DM).

   Il faudra au minimum 3 garçons et 2 filles par équipe.

2. Les matchs seront homologués et entreront en compte pour le classement individuel.

3. Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points en tie-break.

4. Un même joueur d'une équipe ne peut pas disputer plus de 2 matchs. Une même joueuse d'une équipe ne peut pas disputer plus de 2 matchs sauf en DV1, lors d'une même rencontre, et un même joueur(se) ne pourra pas disputer les 2 doubles mixtes ou les 2 simples.

5. A la suite d'une blessure ou autre raison, un set non terminé est gagné par l'adversaire sur le score au moment de l'arrêt du match. Bien préciser sur la feuille de match « ABANDON » sous le score.

6. La fourniture et le choix des volants sont laissés aux joueurs à savoir :
   - Match entre P10, P11, P12 : volants plastiques
   - Match entre joueurs classés : volants plumes
   - Match entre un joueur classé et non-classé : volants plastiques ou plumes selon le libre choix du joueur P.

   En cas de litige portant sur la marque des volants, les volants officiels sont le MAVIS 300 pour les volants plastiques et le Yonex Aeroflex 07 pour les volants plumes.

   La fourniture des volants est due au partage entre les équipes.

7. L'ordre dans lequel les joueurs sont placés en simple doit obligatoirement respecter leur classement au jour de la rencontre. Pour les doubles et doubles mixtes il faut respecter « la moyenne » des classements. Le classement pris en compte est celui du jeudi précédant le 1er jour de la « journée » (pour la totalité de la journée c'est-à-dire sur les deux semaines).

8. La rencontre est gagnée par l'équipe ayant remporté le plus de matchs.

Victoire = **3** points
Egalité = **2** points
Défaite = **1** point

Article 4 : TRANSMISSION DES RESULTATS

1 Les résultats de la rencontre sont importés sur BadNet par le capitaine de l'équipe victorieuse dans les 48h. Suite à cela le capitaine de l'équipe adverse a 48h pour vérifier et valider les résultats ou émettre une réclamation auprès du responsable de sa division. En cas d'égalité les résultats seront entrés dans BadNet par la capitaine de l'équipe qui reçoit.

2 NB : La feuille de match peut être transférée au responsable en format excel, pdf ou jpeg en cas de soucis lors de la saisie sur Badnet.

Article 5 : FORFAITS

1. Joueurs ou joueuses sans licence et/ou suspendus et/ou non autorisés : pour tout match effectué par ce joueur ou joueuse le ou leurs matchs seront déclarés perdus.

2. Si un évènement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié en comité directeur.

3. Toute réclamation sera à faire auprès de la commission litige du comité.

Article 6 : LE CLASSEMENT DES EQUIPES

Le classement des équipes s'établira en fonction :

- du nombre de points,
- si égalité, alors selon le nombre de rencontres gagnées,
- si encore égalité, selon la différence de sets gagnés et perdus,
- si encore égalité, selon la différence de points gagnés et perdus,
- si encore égalité, alors seront pris en compte les résultats de la rencontre ayant opposé les ex-aequo.

Article 7 : CONCLUSION

Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement se verra directement sanctionnée par le responsable du Championnat.

Si un évènement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié en comité directeur.

Toute réclamation sera à faire auprès de la commission litige du comité.

Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

Le règlement fédéral s'appliquera pour tous points non développés dans ce règlement